

# ASSOCIATION FONCIÈRE INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER de BOËSSES, ÉCHILLEUSES, GRANGERMONT, ONDREVILLE-SUR-ESSONNE, BROMEILLES

Place de l'Église - 45390 ECHILLEUSES

## PROCES VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 2 juin 2025

L'Assemblée Générale de l'A.F.I.F.A.F Boësses, Échilleuses, Grangermont, Ondreville s/ Essonne, Bromeilles, a été régulièrement convoquée pour le jeudi 2 juin 2025 à 9 heures 30, à la salle polyvalente de Boësses.

Monsieur le Président a proposé un vote à main levée et tous les propriétaires présents au voté pour.

Il a été constaté 49 émargements, 30 présents avec 3 voix, soit 90 voix  
19 pouvoirs avec 3 voix, soit 57 voix

Soit un total correspondant à 147 voix (majorité absolue : 75), sur un total général de 807 voix.

Cette assemblée générale fait suite à une première réunion le 26 juin 2018, qui n'a pas recueilli le quorum. Elle peut donc valablement délibérer ce 2 juin 2025.

Monsieur le Président, Bruno HYAIS, remercie les personnes présente. Il excuse les services préfectoraux (DDT) et la sous-préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance pour cette assemblée générale : Mme VIGREUX Mylène, mise à disposition par la commune d'Échilleuses.

### **Rapport d'activité 2024**

En 2024, les membres du bureau se sont réunis :

#### . Le 30 avril 2024 :

Approbation du Compte de Gestion 2023

Approbation du Compte Administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de 110 418.69 €

Vote du Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 115 409.59 € en section de fonctionnement et présente un suréquilibre en investissement (275 200 € de dépenses pour 337 059.59 € de recettes).

#### . Le 3 juillet 2024 :

- Vote d'une décision modificative de 2000.00 € pour l'annulation de titres sur exercice antérieurs.

#### . Le 18 décembre 2024 :

Vote d'une mise à disposition de la secrétaire des communes d'Échilleuses et Grangermont pour la tenue du secrétariat de l'AFIAFAF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vote d'une convention avec la mairie d'Échilleuses pour la mise a disposition d'un bureau pour 'AFIAFAF

Vote d'une convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

À l'issue de la présentation du rapport d'activité, Monsieur le Président procède au vote à main levée.

Il a été dénombré 49 mains levées (les personnes dotées d'un pouvoir ayant levé les deux mains), pour 49 émargements, soit un nombre total de 147 voix. La majorité absolue est donc de 46 voix. Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité avec 147 voix favorables

### **Rapport financier 2024**

Présentation du rapport financier de l'AFIAFAF par Monsieur GILLET Pascal.

### **PRESENTATION FINANCIÈRE 2024**

Le résultat de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 4 601.83 qui se décompose :

- d'un déficit d'investissement de 6 273.72 €
- d'un excédent de fonctionnement de 1 671.89 €

Le résultat cumulé, fin 2024, est de 105 807.76 € avec un déficit cumulé d'investissement de 6 273.72 € et un excédent de fonctionnement de 112 081.48.

Du fait de l'excédent cumulé de fonctionnement, l'AFIAFF peut couvrir le déficit d'investissement et devra reprendre ces résultats sur son budget 2025.

## **DETAILS DES COMPTES**

### **1/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses s'élève à 6 273.72 € - Aucune recette d'investissement sur l'exercice 2024

### **2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **\* En dépenses :**

Ces dépenses s'élèvent à 4 613.73 €

1 450.24 € Assurance

958.27 € Honoraires

1 061.62 € Remboursement mise à disposition

1 143.60 € Annulation de titres sur exercice antérieurs

#### **\* En recettes :**

En 2024, ces recettes s'élèvent à 5 285.00 € et se décomposent de la manière suivante :

285.00 € correspondant à des refacturations des cotisations appelées en 2023

5 000.00 € avance de département pour démarrer l'activité de l'AFIAFAF

### **SITUATION DE RECOUVREMENT**

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des restes à recouvrer s'établissait à 6 405.90 €

À la date du 30.04.2025, il restait la somme de 5 677.90 € non recouvré pour l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie de l'AFIAFAF était de 99 401.86 €

À l'issue de la présentation du rapport financier, Monsieur le Président procède au vote à main levée.

Il a été dénombré 49 mains levées (les personnes dotées d'un pouvoir ayant levé les deux mains), pour 49 émargements, soit un nombre total de 147 voix. La majorité absolue est donc de 46 voix. Le rapport financier est accepté à l'unanimité avec 147 voix favorables.

Validation des indemnités allouées aux membres du bureau

Monsieur le président rappelle que l'association foncière a été créée en novembre 2020 et que depuis ce jour les membres du bureau, ont consacré de leur temps afin de faire fonctionner cette association. Monsieur le Président informe l'assemblée qu'avec le vice-président et le secrétaire, ils ont à eux trois effectués 250 heures au service de l'AFIAFAF, ce qui représente une indemnité brute de 5 000 € pour eux trois (20 € de l'heure).

À l'issue de l'annonce du montant des indemnités allouées, Monsieur le Président procède au vote à main levée.

Il a été dénombré 49 mains levées (les personnes dotées d'un pouvoir ayant levé les deux mains), pour 49 émargements, soit un nombre total de 147 voix. La majorité absolue est donc de 46 voix. Le rapport financier est accepté à l'unanimité avec 147 voix favorables.

### **État des travaux connexes et suite à donner**

Monsieur le Président indique que la quasi-totalité des travaux connexes prévus au programme du remembrement sont réalisés. Il demande qu'il n'y ait plus de travaux connexes d'engagé à l'avenir et indique que le bureau va réaliser un état des travaux réalisés et/ou engagés à réaliser. Il indique également qu'aucuns travaux hors périmètre ne seront effectués. Il émet également le souhait de dissoudre l'AFIAFAF dès que le Département aura été remboursé des frais de remembrement afin d'éviter de faire un nouvel appel de cotisation. Il précise que la dissolution est votée par le conseil d'administration.

Monsieur le Président remercie les membres présents d'avoir participé à l'assemblée générale ordinaire.

La séance est levée à 11h30.

Le Président - Bruno HYAIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bruno Hyais", written over the stamp.